

Charte des patients : devoirs et obligations

(en vertu de la loi du 22/08/2002 sur les droits du patient)

NOUS VOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE AUX CLINIQUES DE L'EUROPE

Notre priorité est de vous placer activement au centre de la relation de soins en privilégiant :

- **Votre respect :** en veillant à être à votre écoute dans un esprit courtois et cordial, dans le respect de votre intimité, de vos convictions et de votre vie privée. Dans les meilleurs délais, nous vous informerons le plus clairement possible quant à votre état de santé et des possibilités en matière de soins qui s'offrent à vous de manière à obtenir votre consentement éclairé. L'accès à votre dossier médical vous est garanti endéans la quinzaine à dater de votre demande.
- **La qualité de vos soins :** nous nous engageons à vous soigner avec les connaissances les plus actuelles de la médecine grâce à une infrastructure de pointe vous assurant le plus grand confort possible et ce dans votre meilleur intérêt. Nous veillons à une collaboration multidisciplinaire étroite notamment avec votre généraliste qui sera en permanence tenu informé, ce en respect des règles relatives au secret médical.

Nous espérons de votre part, le respect :

- de notre personnel qui se tient à votre disposition,
- des autres patients,
- envers l'hôpital, son matériel et ses règles d'organisation,
- des rendez-vous,
- des heures de visite.

Nous espérons également pouvoir compter sur la transparence et l'exactitude des informations que vous nous aurez communiquées lors de votre admission et leur mise à jour par la suite.

Nous vous serions très reconnaissant quant à votre participation éventuelle dans le cadre d'études scientifiques, ceci étant bien sûr moyennant votre autorisation sans obligation aucune.

Le personnel des Cliniques de l'Europe s'engage à vous fournir tous ses efforts afin de respecter ses engagements. Si toutefois vous deviez formuler une remarque, suggestion ou plainte, vous pouvez vous adresser dans ce cas à la médiation hospitalière (mediation@cdle.be 02-614 90 93).

Cette Charte a la volonté d'établir un véritable partenariat entre les différents acteurs concernés pour une prise en charge optimale de notre patientèle au sein d'une atmosphère respectueuse, harmonieuse et efficace.

Lien site officiel fédéral :

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2002082245